



ASCE 13
couleur passion

Section pétanque

règlement intérieur

tout adhérent à la section pétanque de l'ASCE 13 accepte dans son intégralité le règlement en vigueur présenté :

Article 1

l'inscription à la section pétanque est réservée aux adhérents de l'ASCE 13 , à jour de leur cotisation annuelle .
elle se fait auprès du responsable de la section, ou de son adjoint;

Article 2

Cette inscription à notre section coûtera 15 € (année 2023), incluant l'adhésion au club « La boule de Turenne », sis au 4 bis rue de Turenne, 13003 Marseille. En effet, 10 euros par adhérent leur est reversé en contrepartie de l'utilisation des lieux ;

Article 3

le montant de cette inscription à la section pétanque pourra être révisé annuellement ;

Article 4

l'inscription est valable du 01 janvier au 31 décembre ;

Article 5

la licence auprès de la Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal est indépendante de l'adhésion à la section pétanque, n'est pas comprise , et n'est pas exigée dans ce cadre .
Vous pourrez cependant la demander directement au club « la boule de Turenne » ;

Article 6

l'assurance collective, au titre de l'ASCE 13, couvre tous ses adhérents dans le cadre de la pratique de la pétanque, hors compétition officielle .
l'assurance du club « la boule de Turenne » couvre tous ses adhérents dans le cadre de la pratique de la pétanque, dans l'enceinte du club sus-cité ;

Article 7

la pratique de la pétanque, dans le cadre de la section , se fera exclusivement en dehors des heures de travail , durant la pause méridienne , exceptionnellement les week-end ;
Tout adhérent étant membre du club « la boule de Turenne », pourra participer à toutes les manifestations, entraînements et concours, organisés par le club, hors du cadre de la section ;

Article 8

l'objectif de la section pétanque n'est autre que la détente, en toute convivialité, et dans le respect des valeurs de l'ASCE ;

Article 10

à compter du 01 janvier 2023 , un certificat médical autorisant chaque joueur à pratiquer la pétanque en compétition sera exigé à l'inscription . à défaut, le questionnaire médical, remis sous enveloppe fermée, et l'attestation datée et signée devront être fournis.